

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20171106\_02

### Séance du 6 novembre 2017

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
30 octobre 2017

**Date d'affichage :**  
13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Sollicitation d'agrément PLUS et de subvention auprès du Département du Jura**

Le conseil municipal de la commune de Mignovillard a décidé d'engager un programme de travaux Bâtiment Basse Consommation (BBC) dans l'ancienne gare pour y créer 2 logements locatifs.

Pour ce faire, la Commune s'est entourée des intervenants suivants :

- Un maître d'œuvre : *SICA JURA (Lons-le-Saunier)*
- Un bureau d'études thermiques : *B2EC (Besançon)*
- Un assistant à maîtrise d'ouvrage : *SOLIHA Jura (Lons-le-Saunier)*

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite de M. le Président du Conseil départemental du Jura :

- dans le cadre de la délégation des aides à la pierre sur crédits d'État, deux agréments PLUS pour la création de deux logements sociaux,
- dans le cadre de sa politique d'aide en faveur de l'habitat, une subvention de 12 000 € pour la création de 2 logements sociaux, niveau BBC Rénovation.

Autorisation est donnée à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*